

BAC PRO

ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

OPTION B: EN STRUCTURE EN APPRENTISSAGE



BAC PRO
NIVEAU 4



1 AN

Le titulaire de ce bac pro peut exercer en tant qu'agent de service ou assistant en soin auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance.

Sa mission : **les assister dans tous les gestes de la vie quotidienne et les aider à maintenir leur vie sociale.** Dans le cadre de ces activités, il est amené à collaborer avec les professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des partenaires institutionnels.

L'option « en structure » prépare le diplômé à exercer plus spécifiquement auprès de personnes dépendantes **dans les établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux.** Il prend part aux différents soins, et peut être amené à participer à des activités de gestion et de promotion de la santé en lien avec le projet d'établissement.

COMPÉTENCES VISÉES

- Accompagner les personnes dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilette, distribution de collations et repas, aide aux déplacements ...) et les aider à maintenir leur vie sociale.
- Collaborer avec une équipe pluri-professionnelle, dans le souci constant de la bienveillance et en respectant la déontologie professionnelle.
- Surveiller l'état de santé d'une personne et agir en conséquence.
- Exercer des activités de promotion de la santé et participer aux actions d'animation.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2019/2020

- Réussite aux examens : 100,00%
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : *se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr*

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Émile Roux - 16500 CONFOLENS
05 45 84 12 33
Contact : Claudy PETIT - Animateur pédagogique

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Accompagnant éducatif et social.
- Agent de service.
- Assistant en soin .

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du BEP ASSP et/ou Avoir suivie l'année de première ASSP.
- Être âgé.e de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.e.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 6 périodes de 2 à 5 semaines en formation. Le reste en entreprise.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Économie sociale familiale.
- BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social.
- Après admission sur concours : auxiliaire de puériculture, aide soignant, moniteur éducateur.
- Mention complémentaire d'aide à domicile.



PLUS D'INFOS
cfa-acad-poitiers.fr

